

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2015

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 41 logements sociaux collectifs et d'une surface commerciale de 260 m ² en rez de chaussée concernant l'opération Centre Bourg à Gasny (27)
2	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 41 logements sociaux collectifs concernant l'opération Clos Saint Amand à Elbeuf sur Seine (76).
3	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer la convention de régénération urbaine du site ABX (phase 2) à Saint Aubin les Elbeuf entre l'EPF Normandie, la Métropole et la Ville de Saint Aubin les Elbeuf.
4	Acquisition, à la demande de la Commune du Mesnil Esnard (76), par exercice du droit de préemption urbain, d'une propriété bâtie sise 43 route de Paris sur le territoire communal et cadastrée section AK n°s 1 et 2, pour 3135 m ² .
5	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer, avec la Région Basse-Normandie, la convention 2015/2020 « de l'observation à la requalification foncière, dispositifs partenariaux d'intervention en faveur du développement durable ».
6	Approbation du compte financier 2014.
7	Acquisition, à la demande de la commune de Saint Contest (14), d'un ensemble immobilier bâti sis sur le territoire communal, 1 rue des Champs Bailly, cadastré section AL 64 pour 6 015 m ² .
8	Accord donné, à l'Intercom du Pays Brionnais (27), pour un report de six mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage des parcelles cadastrées section YB 36 et 37 sises à BOSROBERT et YC 46 et 47 sur le territoire de Manneville sur le Bec.
9	Accord donné, à la commune de l'Aigle (61), pour un report d'une durée de huit mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'ancien site industriel dénommé IMV sis à l'Aigle et cadastré section AO n°212, 213, 263, 265, 266, 283, 285, 423, 424, 425, 426, 469, 206, 208, 209 et 508.
10	Accord donné, à la commune de Fauville en Caux (76) pour un report de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage pour l'ensemble immobilier bâti, sis 479 rue Bernard Thelu et cadastré section AB 163.
11	Refus, à la commune de La Frenaye (76), d'un report pour le rachat de l'ensemble immobilier sis à La Frenaye, 23 bis rue Félix Faure et cadastré section A n°s 642, 653 et 687.
12	Accord donné, à la commune de Montmain (76) pour un report d'une durée de six mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage pour la parcelle sise à Montmain et cadastré section AI 35 et proposition d'un paiement échelonné en deux versements égaux.
13	Refus, à la commune de Lillebonne (76) d'un report pour le rachat de l'ensemble immobilier sis à Lillebonne, place Félix Faure et cadastré section AL 206.
14	Accord donné, à la commune d'Harfleur (76), pour un report d'un an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage pour la parcelle sise à Harfleur et cadastré section AC 251.
15	Accord donné, à la commune de Gasny (27) d'un report d'un an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'ensemble bâti sis à Gasny et cadastré section AD 251 et

	252.
16	Refus, à la commune de Cheux, d'un second report pour le rachat de l'ensemble immobilier cadastré section AH 181.
17	Accord donné, à la commune de Touques (14) pour un report d'une durée de quatre mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage pour l'immeuble sis à Touques et cadastré section AN 303 et 307.
18	Accord donné, à la commune de Berville sur Mer (27), pour un report d'un an de l'échéance
19	Approbation du 1 ^{er} programme d'interventions – Fiches Basse-Normandie
20	Approbation du 1 ^{er} programme d'interventions – Fiches Haute-Normandie
21	Accord pour la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité du pôle métiers d'art à Lyons la Forêt (27).
22	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 20 logements sociaux collectifs concernant l'opération Ex ACE à Elbeuf sur Seine (76).
23	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 27 logements sociaux collectifs concernant l'opération Rue Barbenchon à Rolleville (76).
24	Reconduction pour l'année 2015, de l'autorisation donnée au Directeur Général d'engager, si nécessaire, pour chaque opération FPRH projetée, les études pré-opérationnelles dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'EPF et le cofinancement partagé avec la collectivité ou, le cas échéant, incorporé dans le budget FPRH.
25	Autorisation donnée au Directeur Général à signer avec la maison de l'Architecture de Haute-Normandie une convention de partenariat chaque année prévoyant le versement d'une aide.
26	Autorisation donnée au Directeur Général à signer avec le CAUE 76 une convention de partenariat pour le financement du Grand Prix d'Architecture et d'Urbanisme de Haute-Normandie.
27	Approbation de l'avenant au PAF de Caen la Mer.
28	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de CAEN LA MER et à la demande de CAEN LA MER, suppression de l'opération : 926 834 / BRETTEVILLE SUR ODON - TERRAIN VIACITES.
29	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de CAEN LA MER, et à la demande de CAEN LA MER, accord du transfert de l'opération 901 067 / BLAINVILLE SUR ORNE QUARTIER NORD, prise en charge dans le cadre d'une convention de réserve foncière signée avec la commune de BLAINVILLE vers le Programme d'Action Foncière de Caen la Mer.
30	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de CAEN LA MER, et à la demande de CAEN LA MER, constat de l'intégration au PAF au 1er janvier 2014 de l'opération 901 145 / EXTENSION GOLF CAEN HEROUVILLE BIEVILLE EPRON, prise en charge dans le cadre d'une convention de réserve foncière signée avec le Syndicat du Parc de loisirs de Caen Hérouville Biéville Epron, suite à sa dissolution.
31	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de CAEN LA MER et de l'opération 901 213 / FLEURY SUR ORNE – LIAISON INTER SUD, et à la demande de CAEN LA MER, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées section AK 15, 63, 65, 67, (acquise le 31 mars 2008 et étant arrivée à échéance 31 mars 2013), de 5 à 10 ans.
32	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de CAEN LA MER et de l'opération 901 211 / FLEURY LES HAUTS DE L'ORNE ZAD, et à la demande de CAEN LA MER, allongement de la durée de portage des parcelles portées par l'EPF (acquises le 29 décembre 2010 et arrivant à échéance le 29 décembre 2015), de 5 à 10 ans.

33	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de CAEN LA MER et de l'opération 901 071 / LA MASLIERE BRETTEVILLE SUR ODON, et à la demande de CAEN LA MER, allongement de la durée de portage de la parcelle cadastrée section ZM 224 (pour partie) (acquise le 2 août 2013 et arrivant à échéance le 2 août 2018), de 5 à 10 ans.
34	Approbation de l'avenant au Programme d'Action Foncière de la CAUDEBEC LES ELBEUF.
35	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF et de l'opération 920 684 / CALYPSO, et à la demande de la VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF, allongement de la durée de portage de la parcelle cadastrée section AN 124, (acquise le 12 février 2010 et arrivant à échéance le 12 février 2015), de 5 à 10 ans.
36	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF et de l'opération 920 634 / ILOT JULES FERRY, et à la demande de la VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées section AM 52 et 53, (acquise les 30 et 31 décembre 2010 et arrivant à échéance les 30 et 31 décembre 2015), de 5 à 10 ans.
37	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF et de l'opération 920 621 / ECOQUARTIER UGGATE, et à la demande de la VILLE DE CAUDEBEC LES ELBEUF, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées section AS 50, 32, 42, 31, 36, 39, 59, 68, 76, 74, 89, 137, 47, de 5 à 10 ans.
38	Approbation de l'avenant au Programme d'Action Foncière de la VILLE DE DIEPPE.
39	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la VILLE DE DIEPPE, accord pour l'augmentation de l'autorisation de programme de l'opération 960 512 / Renault Occasion.
40	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de DIEPPE, création de l'opération 960 521 / OPAH-RU Le Royal, issue de l'ancienne opération 1762171 OPAH-RU ; sont transférés dans cette opération les biens situés 25 Rue de l'Epée, 317, 318, 319, et 448 – Grande rue, cadastrés section AH 446. L'échéance de portage est fixée au 30 septembre 2015.
41	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de DIEPPE, création de l'opération 960 522 / OPAH-RU Tour aux crabes, issue de l'ancienne opération 1762171 OPAH-RU ; sont transférés dans cette opération les biens situés 4 Place du petit enfer, cadastrés section AK 284 et 285. L'échéance de portage est fixée au 30 septembre 2015.
42	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de DIEPPE, création de l'opération 960 523 / OPAH-RU Rue Duquesne, issue de l'ancienne opération 1762171 OPAH-RU ; sont transférés dans cette opération les biens situés Rue Duquesne, cadastrés section AB 71. L'échéance de portage est fixée au 31 mai 2017.
43	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de DIEPPE : - création de l'opération 960 524 / OPAH-RU Rue Descelliers, issue de l'ancienne opération 1762171 OPAH-RU ; sont transférés dans cette opération les biens situés Rue Descelliers, cadastrés section AI 58. L'échéance de portage est fixée au 21 septembre 2018. - autorisation d'acquérir des parcelles situées Rue Descelliers cadastrées section AI 124 et les parcelles situées 53 Rue Descelliers cadastrées section AI 57.
44	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de DIEPPE : - création de l'opération 960 525 / OPAH-RU 18 Rue Saint Rémy, issue de l'ancienne opération 1762171 OPAH-RU ; sont transférés dans cette opération les biens situés 18 Rue Saint Rémy, cadastrés section AH 221. L'échéance de portage est fixée au 4 janvier 2016. - autorisation d'acquérir des biens situés Rue Saint Rémy cadastrés section AH 218 (dans le cadre de la restructuration de l'immeuble)
45	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la VILLE DE DIEPPE, accord pour la prise en charge de l'opération 960 526 / OPAH-RU Rue Maréchaux, de la parcelle cadastrée section AP

	79, pour une durée de portage de 5 ans.
46	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la VILLE DE DIEPPE, accord pour la prise en charge de l'opération 960 527 / OPAH-RU Rue Pecquet, des parcelles cadastrées section AB 290 et 291, pour une durée de portage de 5 ans.
47	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la VILLE DE DIEPPE, accord pour la prise en charge de l'opération 960 528 / OPAH-RU Rue Guerrier, des parcelles situées Rue Guerrier cadastrées section AM 161 et 162, avec une durée de portage de 5 ans.
48	Approbation de l'avenant au Programme d'Action Foncière de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.